



Président Comité 17 : **Thierry AUDEBERT - 1, Avenue de la Victoire - 17260 GEMOZAC**
Portable : 06.86.05.84.64 - Courriel : president@judo17.com
Conseiller technique : Pascal PIVERT-IRIGOYEN – 11 Rue de l'avenir – La natonnaire - 17310 Saint PIERRE D'OLERON - Portable : 06.42.34.51.67 - Courriel : ctf@judo17.com



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE JUDO
 DE CHARENTE MARITIME
 DU 14 septembre 2019 à GEMOZAC

L'Assemblée Générale DE St Pierre d'Oléron du 22 juin 2019 n'ayant pas rassemblé le quorum requis soit **le tiers des membres (16) OU le tiers des voix** (540), une nouvelle assemblée est programmée à Gémozac, sans quorum exigé.

18 clubs présents : JC AYTRE, JC Canton de BURIE, JC KODOKAN GEMOZAC, JC LA CHAPELLE DES POTS, JC SOUBISE, JC LA SANTONE, JC ST PIERRE OLERON, , JC SOLEIL LEVANT, JC CHAGNOLAIS, JC CHARRON, JC JONZACAIS, JC MARENNES, A.M MONTENDRE JUDO, JC PONS, JC ST JEAN D'ANGELY-LOULAY, JC ARCHIAC , J.C ROUFFIAC, JC OLERONNAIS.

29 Clubs absents : JC FERRIERES, JC PATRIOTE ST SAVINIEN, JC MARSILLY, LA ROCHELLE JUDO 17, JC AUNIS KENDO, JUDO RETAIS, AMICALE JUDO AULNAY, ATLANTIQUE JUDO. JC ECHILLAIS, JC FOURAS, JC SEMUSSAC, KARATE CLUB PUILBOREAU, JC AIGREFEUILLE, JC ST PORCHAIRE, JC SURGERES, JC BEAUVAIS, JC TOUVENT, JC TONNACQUOIS, JC THAIRE D'AUNIS, JC BOURGNEUF-ANDILLY, JC BUSHIDO ST XANDRE, Les Clés de COURCON, JC LA TREMBLADE,, JC PONT L'ABBE D'ARNOULT, JC PORT DES BARQUES, JC ROCHEFORTAIS, JC ROYAN OCEAN CLUB, JC ST PALAIS ST AUGUSTIN, JC SAUJONNAIS,

Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire :

Thierry Audebert présente l'ordre du jour.

1 -Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 16 juin 2018 :

voix pour : 620 contre : 0 abstention : 0

2 - Rapports du Comité directeur et des différentes commissions : RAPPEL :

Les différents rapports ayant été envoyés à plusieurs reprises par internet à tous les clubs, ils ne sont pas repris mais approuvés à l'unanimité des voix présentes

4- Rapport des vérificateurs aux comptes :

ok

5 - Approbations des comptes et rapports valant quitus au comité directeur :

voix pour : 620 contre : 0 abstention : 0

6- Affectation du résultat :

Affectation de notre résultat 4401.27 € sur nos comptes (102100) statutaires

voix pour : 620 contre : 0 abstention : 0

7- Budget prévisionnel 2019:

8 - Budget prévisionnel 2020

voix pour : 620 contre : 0 abstention : 0

OUVERTURE DE L'Assemblée Générale Extraordinaire :

Article 8 à modifier : ANNEXE 4-3 DU REGLEMENT INTERIEUR FEDERAL

Article 8 : convocation et ordre du jour

[...]Elle se réunit au moins une fois par an, au lieu et à la date fixée par le comité directeur, au cours du deuxième trimestre de l'année civile et impérativement avant l'assemblée générale de la ligue dont le comité dépend dans le cas des années électorales.

Dans les années ordinaires les assemblées générales des comités se tiendront impérativement après l'assemblée générale de la ligue dans le cadre de l'application des décisions et orientations de l'assemblée générale fédérale, puis de l'élaboration du plan d'action territorial en région pour soumettre le plan d'action du comité de la saison à venir à l'assemblée générale du comité. [...]

Article 8 : convocation et ordre du jour

[...]Elle se réunit au moins une fois par an, au lieu et à la date fixée par le comité directeur, au cours du deuxième trimestre de l'année civile et impérativement avant l'assemblée générale de la ligue dont le comité dépend dans le cas des années électorales.

Dans tous les cas, l'assemblée générale annuelle du comité doit se tenir après que la conférence des Présidents aura approuvé les projets de développement et de fonctionnement régionaux (ligue et comités) et le PADT.

~~Dans les années ordinaires les assemblées générales des comités se tiendront impérativement après l'assemblée générale de la ligue dans le cadre de l'application des décisions et orientations de l'assemblée générale fédérale, puis de l'élaboration du plan d'action territorial en région pour soumettre le~~

	plan d'action du comité de la saison à venir à l'assemblée générale du comité. [...]
--	---

voix pour : 620 contre : 0 abstention : 0

Retour à l'Assemblée Générale ordinaire :

9 - modification du règlement intérieur – Article 3

<p>Article 3 : le comité directeur</p> <p>[...]Lorsqu'une décision relevant du comité directeur doit être prise alors que ce dernier ne peut être réuni, il est possible de consulter par écrit (postal ou électronique) les membres du comité directeur. Les décisions prises par consultation écrite ont la même valeur que celles prises lors d'une réunion du comité directeur.</p>	<p>Article 3 : le comité directeur</p> <p>[...]Lorsqu'une décision relevant du comité directeur doit être prise alors que ce dernier ne peut être réuni, il est possible de consulter par écrit (postal ou électronique) les membres du comité directeur.</p> <p><u>Pour qu'une consultation écrite soit valable, au moins la moitié des membres composant le comité directeur doivent y avoir répondu.</u></p> <p>Les décisions prises par consultation écrite ont la même valeur que celles prises lors d'une réunion du comité directeur.</p>
--	---

voix pour : 590 contre : 0 abstention : 30
clubs pour : 17 contre : 0 abstention : 1

Amende aux clubs absents si le quorum n'est pas atteint : 5 euros par nombre de voix ou nombre de clubs :

voix pour : 440 contre : 180 abstention : 0
Clubs pour : 12 contre : 6 abstention : 0

10 -Renouvellement des vérificateurs aux comptes :

On reprend les mêmes : Madame PASQUIER Catherine et Monsieur BLANCHARD Ludovic

voix pour : 620 contre : 0 abstention : 0

12 Questions diverses :

- Baisse de la licence des clubs :

Nombre de licences au 31 aout 2019	Cotisation 2018 / 2019	Cotisation 2019 / 2020
TRANCHE de 0 à 49	175 €	160 €
TRANCHE de 50 à 79	220 €	200 €
TRANCHE de 80 à 99	255 €	235 €
TRANCHE de 100 à 149	270 €	245 €
TRANCHE de 150 à 199	310 €	280 €
TRANCHE plus de 200	355 €	325 €

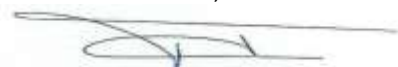
- Burie : certificats médicaux ? : nous préconisons aux clubs de les refaire tous les ans.
- FÉDÉ : PB d'enregistrement des CFEB sur le contrat club (voir à faire la demande TA)

La séance est levée à 16h45.
La Secrétaire Générale,



Martine CHAZALVIEL-PLAS

Le Président,



Thierry AUDEBERT